



Élections **CAP 2018**
6 décembre



Avec le SNITPECT-FO,
des valeurs pour dessiner l'avenir

Partie 1 : ingénieurs

Un recrutement de niveau Ingénieur (Bac+5) favorisant l'ascenseur social

Le corps des ITPE est **majoritairement recruté en entrée de l'ENTPE**, école **d'enseignement supérieur** du ministère.

Délivrant un diplôme d'ingénieur (Bac+5 sur concours en sortie de classes préparatoires aux grandes écoles **ou par concours interne**), elle permet également à certains ITPE dans ce cursus initial :

- d'obtenir d'autres **diplômes complémentaires** (masters, double cursus école d'architecture, **double diplôme d'ingénieur**, IEP) en lien avec des écoles et universités de Lyon et d'ailleurs,
- de poursuivre par un **doctorat** avant d'arriver dans les services.

C'est un élément fondamental pour la reconnaissance de la **spécificité d'un corps d'ingénieurs** tel que le nôtre.

Le passage de tous les ITPE par l'ENTPE suivant des modalités adaptées à chaque **voie d'entrée** dans le corps, est revendiqué de longue date par le SNITPECT-FO afin de faciliter la mise en réseau, disposer d'une culture commune et en faire un lieu de formation des ITPE tout au long de leur carrière (« 4^e année » tout au long de la vie).

C'est ce qu'exprime la notion d'ENTPE, creuset du corps.

Le recrutement en entrée de l'ENTPE est un premier facteur de **promotion sociale** (les élèves étant rémunérés pendant leurs études), qui est une des valeurs qui guident le SNITPECT-FO.

Il en va de même pour la **promotion à ITPE pour les TSDD**. Les ITPE issus de la promotion interne représentent 30% du corps, cette proportion a été portée par notre syndicat lors de la révision statutaire de 2005.

Pour le SNITPECT-FO, il ne doit ensuite être fait aucun distingo entre les ITPE selon leurs voies d'accès au corps pour le déroulé ultérieur de leur carrière ou leur gestion. Le statut particulier et la charte de gestion actuels, issus de nos revendications, en témoignent.



Élections **CAP 2018**
6 décembre



Avec le SNITPECT-FO,
des valeurs pour dessiner l'avenir

Partie 1 : ingénieurs

Des parcours scientifiques et techniques

Une part importante du corps des ITPE investit des **domaines spécialisés et pointus** dans de très nombreuses thématiques. Les compétences associées servent tout autant à la définition amont des politiques publiques qu'à leur déploiement, à la gestion des infrastructures qu'à la conduite de projets complexes.

Ce vivier d'expertise participe également fortement au rayonnement européen et international de la France, en représentation de l'Etat français dans de nombreuses commissions et lieux d'influence.

Là où au début des années 90, les ITPE commençaient tout juste à investir plus massivement ce type de parcours, une part conséquente du corps y développe désormais des carrières riches.

Les profils experts sont de plus en plus fréquents même en services déconcentrés, et c'est ce **continuum entre recherche, expertise, pilotage des politiques publiques** qui donne au final une opérationnalité à ces dernières.

Les modalités de gestion construites en CAP permettent une **réelle valorisation des carrières des ITPE** ayant choisi de développer ces parcours, qui sont de plus en plus souvent situés au croisement de thématiques qu'il s'agit de faire interagir, et qui s'enrichissent soit par des allers retours vers des postes plus opérationnels, soit par une orientation vers la recherche.

Si des bases solides scientifiques et techniques sont un préalable indispensable, c'est bien au travers d'un environnement professionnel adapté que ces parcours prennent place et aboutissent au développement de savoirs et de compétences qui fondent la réalité technique de nos ministères et de leurs opérateurs.

AP2022 risque pourtant et de nouveau de **balkaniser** les services, instituts, établissements publics, agences... chargés de pans entiers des politiques de nos ministères **ou d'organiser leur transfert**. La question du pilotage des compétences collectives des ITPE par le seul MTES est donc à nouveau questionné.

Si les représentants des principaux employeurs sont bien présents au CA de l'ENTPE et en CAP, ils ne sont en rien associés à la stratégie de la gestion du corps.

La création d'un conseil des employeurs serait un moyen pour y remédier.

Quelles que soient les formes d'organisation des lieux d'exercice actuels des ITPE, le SNITPECT-FO revendique le maintien de l'accès à tous les postes intéressant les ITPE et la généralisation de la PNA.